

Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?

Déclaration du groupe CFTC

L'engagement citoyen contribue au bien-être commun, il renforce les liens de solidarité en stimulant les sentiments d'appartenance à une communauté. Aujourd'hui, cette communauté peut trouver une expression par l'entremise des réseaux sociaux. Le rapport démontre que l'engagement sur les réseaux sociaux ne nie pas ou ne remplace pas toute autre forme d'engagement ; il peut préparer ou accompagner un engagement plus formel par le moyen d'actions à portée individuelle ou collective.

La participation ne prend tout son sens que si le rôle de ces actions à travers les réseaux sociaux est reconnu par les instances de l'État, par la société civile et que l'on s'efforce de favoriser toute action permettant à chaque citoyen de participer à la démocratie. Cette participation de manière informelle permet de se tenir informer de l'évolution des affaires publiques ou d'événements qui se sont déroulés dans la vie publique. Cela nécessite un comportement de tolérance vis-à-vis d'opinions différentes des siennes.

La CFTC appuie la préconisation visant à renforcer l'éducation et l'information des citoyens.

Cette éducation doit amener les jeunes à utiliser de manière raisonnée les réseaux sociaux, en percevant notamment les risques et les limites liés à l'usage des plateformes de partage et d'échanges de contenus les plus divers. L'académie d'Orléans- Tours a mis en ligne un jeu (@miclik) visant à développer de l'interaction, le raisonnement, une attitude de responsabilité vis-à-vis de ces outils interactifs, l'estime de soi, le respect de l'intégrité des personnes y compris de la leur, la connaissance des risques liés à l'usage d'internet, l'interdiction absolue des atteintes à la personne d'autrui et l'importance de la règle de droit dans l'organisation sociale.

La CFTC approuve et soutient totalement la préconisation qui défend le principe de l'accès à internet à tous, qui invite les pouvoirs publics à combattre les inégalités en réduisant la fracture numérique : traiter en urgence la question des zones blanches qui concerne la téléphonie et la couverture par le réseau 4G, avec une intention particulière pour les zones rurales et l'Outremer. Il incombe donc aux personnes en position de pouvoir de veiller à ce que ceux qui vivent en marge de la société puissent aussi apporter leur contribution et puissent le faire facilement.

Cet engagement à travers les réseaux sociaux n'aura de sens que si les dirigeants politiques intègrent les citoyens dans le processus de prise de décision et constituent des partenariats avec eux.

La CFTC pense nécessaire d'approfondir la réflexion sur la responsabilité des nouveaux supports de diffusion de l'information, à l'instar de ce qui concerne les supports de la presse écrite et audiovisuelle : droit de réponse, droit à l'oubli, recours en cas de diffamation. En effet, l'anonymat des

auteurs est signe d'indépendance et de liberté ; il est aussi outil possible de dénigrement, de violence, d'injustice. À défaut d'identifier les auteurs, il importe de responsabiliser les supports de publication, à l'image des directeurs de publication dans les médias traditionnels.

En conclusion la CFTC approuve l'avis et l'a voté.